



DU INNOVATION VALORISATION PARTENARIATS

Durée
1 an



Structure de
formation
Faculté de Droit
et de Science
politique

Présentation

Le D.U. Innovation Valorisation Partenariats est une formation diplômante qui propose aux personnels des organismes de recherche, des entreprises, et aux étudiants d'étudier toutes les thématiques liées aux données et recherches scientifiques relatives au « vivant ».

Admission

Conditions d'accès

Pour les étudiants en formation initiale :

Les étudiants de L3, M1 et M2, devront suivre le cours de propriété intellectuelle sur l'année, délivré en Master 1.

Pour les personnes en formation continue :

Si les personnes ne peuvent pas suivre le cours de master 1 de propriété intellectuelle, une mise à niveau spécifique en propriété intellectuelle sera dispensée avant de suivre le DU. [🔗](#)

Public cible

Pour les étudiants **de niveau Master 1** et/ou pour la formation continue.

Les personnels des organismes de recherche, des entreprises, et aux étudiants d'étudier toutes les thématiques liées aux données et recherches scientifiques relatives au « vivant ».

Pré-requis nécessaires

Droit de la propriété intellectuelle (M1) (33h) ou, pour la formation continue, mise à niveau en droit de la propriété intellectuelle (1 jour) plus lecture d'un manuel de propriété industrielle.

Infos pratiques



Contacts

Responsable pédagogique

Anne Catherine Chiariny

☎ +33 4 34 43 21 10

✉ anne-catherine.chiariny@umontpellier.fr

Responsable pédagogique

Melanie Jaoul

✉ melanie.jaoul@umontpellier.fr

DU Innovation valorisation partenariats

✉ droitsp-du-innovation-request@etu.umontpellier.fr

Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté de Droit et de Science
politique



Programme

Organisation

Une journée par semaine de mi-mars à fin juin.

Cette formation est organisée en trois modules de cours :
production / innovation, diffusion / valorisation, exploitation /
partenariat.

1- **Module 1 : Innovation** (40 heures)

- * Modalité de "réservation" juridique du vivant
- * (propriété intellectuelle COV Brevet , contrats , responsabilité civile,)
- * L'articulation COV/brevet
- * Les créations collaboratives
- * La protection et exploitation du logiciel
- * Les bio-banques et collections scientifiques

2- **Module 2 : Valorisation** (20 h)

- * Stratégies de dépôt de brevet
- * Veille technologique – Intelligence industrielle
- * Procédure de dépôt INPI (brevet, marque)
- * Procédure de dépôt légal (bases de données, logiciel...)
- * Management de portefeuilles de brevets public/privé
- * Crédit d'Impôt Recherche

3- **Module 3 : Partenariats** (30 h)

- * Contrats d'accès et d'usage de matériel biologique(MTA)
- * Contrats de transfert de technologie (communication de savoir-faire)
- * Contrat de collaboration de recherche (Contrat de prestation de recherche)
- * Accord de confidentialité
- * Contrat de cession et licence de brevet
- * Contrat d'incubation